

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 139****20 mars 1996****SOMMAIRE**

B.C.G.I., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	pages 6669, 6670	<b>MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6649</b>
Industries, Loisirs, International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6637, 6638	<b>Metals Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6656, 6657</b>
International Moto Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6639, 6641, 6643	<b>Modap S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6655</b>
Investbau Grundstücks- und Finanzierungsgesellschaft mbH, Luxembourg . . . . .	6639	<b>Moderf Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6655</b>
Itéma S.A., Luxembourg . . . . .	6638	<b>Moulins de Kleinbettingen, S.à r.l., Kleinbettingen . . . . .</b>	<b>6653</b>
Jivelmar S.A., Luxembourg . . . . .	6643, 6644	<b>Multi-Agro S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6657</b>
Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6644	<b>Multieurope, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>6657</b>
Kaiser S.A., Hesperange . . . . .	6645	<b>Munster S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6658</b>
Kochco International S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	6645	<b>National Investors Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6654, 6655</b>
LCIM, GmbH, Low Country Investment Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6644	<b>Nauta S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6658</b>
Levira Holdings S.A., Senningerberg . . . . .	6646, 6647	<b>Nordström &amp; Thulin AB, Stockholm . . . . .</b>	<b>6625</b>
Light Blue Finance S.A., Luxembourg . . . . .	6647	<b>Nordthulin Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6660</b>
Lovex International S.A., Luxembourg . . . . .	6646	<b>Optinvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6661, 6663</b>
Lufar S.A., Luxembourg . . . . .	6648	<b>Palepco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6667</b>
Lux-Fiduciaire Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6649	<b>Palutra S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6660</b>
Lux-Garage, S.à r.l., Kayl . . . . .	6648	<b>Pantai S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6665, 6666</b>
Luxholding S.A., Luxembourg . . . . .	6650	<b>Pargest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6664</b>
Luxinvest S.A., Luxembourg . . . . .	6648., 6649	<b>Parusia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6657</b>
Luxluce Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	6650	<b>PC Finanz International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6661</b>
Lux-Viking S.A., Luxembourg . . . . .	6651	<b>Photon International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6667</b>
Lynx S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	6653	<b>Prevent S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6668</b>
Maizels Westerberg & Co S.A., Luxembourg . . . . .	6653	<b>Prodec, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .</b>	<b>6663, 6664</b>
Maratea S.A.H., Luxembourg . . . . .	6652	<b>Ramalux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6666</b>
Marazzi Group S.A., Luxembourg . . . . .	6653	<b>Rakham Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6666, 6667</b>
Marga Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6653, 6654	<b>Refood, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6668</b>
Matrix Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	6647	<b>Resiak Enterprise S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6668</b>
Mediolux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6654	<b>Scientor S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6670</b>
		<b>Seba Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6670, 6671</b>
		<b>Sepvar Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6672</b>
		<b>Sovereign Investment Linked Securities S.A., Luxbg . . . . .</b>	<b>6668</b>
		<b>Tibo Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6626</b>
		<b>Varisa Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>6664</b>

**NORDSTRÖM & THULIN AB.**

Siège social: S-11182 Stockholm, Skeppsbron 34.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994 de la société NORDSTRÖM & THULIN AB (maison mère de NORDTHULIN LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, R. C. Luxembourg B 37.998), enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme

Signature Signature

(02881/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**TIBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety five, on the fifteenth day of December, 1995.  
Before Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) SLANEY LIMITED, a company having its administrative office in Douglas, Isle of Man, here represented by Ms Anne-Marie Fève, private employee, residing in Strassen, by virtue of a proxy given by the company in Luxembourg, on 12th December, 1995;
- 2) PALADIN LIMITED, a company having its administrative office in Douglas, Isle of Man, here represented by Ms Anne-Marie Fève, prequalified, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12th December, 1995.

Such proxies, after signature ne varietur by the appearers and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock holding corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

**Chapter I. - Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares**

**Art. 1. Status and Name.** There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called TIBO HOLDINGS («the Company»).

**Art. 2. Registered Office.** 2.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may, by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2. The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

**Art. 3. Objects.** 3.1 The objects of the company are the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form and the control and development of such interests.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects, subject always to the restrictions imposed by the law of 31 July, 1929 on holding companies as amended.

3.3 In particular, the Company may acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), and patents, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

3.4 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

**Art. 4. Duration.** Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Capital.** 5.1 The Company has an issued capital of one million five hundred thousand (1,500,000.-) francs divided into one thousand five hundred (1,500) shares with no par value, all of which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorised capital of fifteen million (15,000,000.-) francs divided into fifteen thousand (15,000) shares of no par value.

**Art. 6. Changes in Share Capital.** 6.1. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August, 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase

6.6 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

**Art. 7. Shares.** 7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2. Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10 a.m. and 12.00 a.m. on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder at the request subject to delivery up of the old certificate or (i alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

**Art. 8. Transfer.** 8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers hereunder.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

## Chapter II. - Administration and Supervision

**Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).** 9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the first Monday in the month of June in each year at 11.00 a.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4 (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;  
ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and  
iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

**Art. 10. Powers of General Meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**Art. 11. Extraordinary General Meeting.** A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

## Chapter III. - Board of Directors and Commissaire

**Art. 12. Directors.** 12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

**Art. 13. Board Chairman and Vice-Chairmen.** The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** 14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, teletyped message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or teletyped message.

**Art. 15. Powers of the Board.** 15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

**Art. 16. Resolutions of the Board.** 16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast, the Chairman having a casting vote. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

**Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.** 17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

**Art. 18. Directors, interests.** 18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

**Art. 19. Indemnity and Responsibility.** 19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3 (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**Art. 20. Commissaire.** 20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.** The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

#### **Chapter IV. - Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

**Art. 22. Financial Year.** The financial year of the Company shall commence on the first day in January in each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 23. Financial Statements.** 23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

**Art. 24. Adoption of Accounts.** 24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**Art. 25. Appropriation of Profits.** 25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

**Art. 26. Interim Dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

#### **Chapter V. - Dissolution and Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.** The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

## Chapter VI. - General

**Art. 28. Applicable Law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August, 1915 on commercial companies and the law of 31 July, 1929 on holding companies, both as amended, shall apply.

### *Transitory provisions*

1. The first financial year shall begin today and end on 31 December, 1996.
2. The first annual general meeting shall be held on the first Monday in June 1997.

### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

1. the afore mentioned SLANEY LIMITED, seven hundred and fifty shares . . . . .	750
2. the afore mentioned PALADIN LIMITED, seven hundred and fifty shares . . . . .	750
<b>Total: one thousand five hundred shares . . . . .</b>	<b>1,500</b>

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million five hundred thousand (1,500,000) francs is forthwith at the free disposal of the Company as it has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary executing these documents declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Law of 10 August 1915 as amended, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the said Law.

### *Estimate of formation - Expenses*

The Appearers declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to seventy thousand (70,000.- francs).

### *Constitutive meeting*

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at three;
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one;
- 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the first annual General Meeting of the Company to be held on the first Monday in June, 1997;
- 4) That there be appointed as Directors:
  - Mr Rory Charles Kerr, Master of Laws, residing 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
  - Mr Steven Georgala, Bachelor of Laws, residing 14, rue Godchaux, L-1634 Luxembourg,
  - Mr Peter J. Graylin, Master of Laws, residing 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.
- 5) That there be appointed as Commissaire:
  - FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., a company having its registered office at 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;
- 6) That the registered office of the Company be at fourth floor, 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearers, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SLANEY LIMITED, une société ayant son bureau administratif à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le douze décembre 1995;
- 2) PALADIN LIMITED, une société ayant son bureau administratif à Douglas, Isle of Man, ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie Fève, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le douze décembre 1995.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding conformément aux statuts ci-dessous:

### **Chapitre 1<sup>er</sup>. - Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modification du Capital, Actions**

**Art. 1. Statuts et Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TIBO HOLDINGS («la société»).

**Art. 2. Siège Social.** 2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg et peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans la commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** 3.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La société aura tous pouvoirs quelconques nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding telle qu'elle a été modifiée.

3.3 La société peut notamment acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces négociables ou non (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et des brevets par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière et les exploiter par voie de vente, cession, échange licence ou autrement.

3.4 Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public

**Art. 4. Durée.** La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

**Art. 5. Capital Social.** 5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à quinze millions (15.000.000,-) de francs, représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6. Modifications de Capital Social.** 6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou par tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables, et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

**Art. 7. Actions.** 7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaldra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 heures et 12.00 heures.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

**Art. 8. Transfert.** 8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits ci-dessous.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

## **Chapitre II - Administration et Surveillance**

### **Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).**

9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4 (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire qui peut ne pas être actionnaire et qui sera désigné par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux; les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées, à l'unanimité, de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

**Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.** Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### **Chapitre III. - Conseil d'Administration et Commissaire**

**Art. 12. Conseil d'administration.** 12.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

**Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil.** 14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** 15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

**Art. 16. Décisions du Conseil.** 16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

**Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.** 17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

**Art. 18. Intérêts des administrateurs.** 18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

**Art. 19. Indemnités et Responsabilités.** 19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3 (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages  
i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut;  
ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**Art. 20. Commissaire aux Comptes.** 20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

**Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire.** Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

#### Chapitre IV. - Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 23. Situation Financière.** 23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.3 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

**Art. 24. Approbation des Comptes.** 24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

**Art. 25. Attribution des bénéfices.** 25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par la loi.

**Art. 26. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### Chapitre V. - Dissolution et liquidation

**Art. 27. Dissolution.** L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

#### Chapitre VI. - Généralités

**Art. 28. Dispositions Légales.** Excepté s'il en est mentionné autrement dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 34 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront ici leur application.

##### *Dispositions transitoires*

La première année financière commencera aujourd'hui même pour se terminer le trente et un décembre 1996.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu le premier lundi de juin 1997.

*Souscription et libération*

La société ayant été ainsi constituée, les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) SLANEY LIMITED, préqualifiée, sept cent cinquante actions . . . . .	750
2) PALADIN LIMITED, préqualifiée, sept cent cinquante actions . . . . .	750
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme d'un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement et que ces conditions en plus sont conformes aux provisions de l'article 27 de cette même loi.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois;
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un;
- 3) Les administrateurs et le commissaire sont mandatés jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui doit avoir lieu le premier lundi du mois de juin 1997.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Rory Charles Kerr, «Master of Laws», demeurant à 16, rue de Luxembourg, Bertrange,
  - Monsieur Steven Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant à 14, rue Godchaux à L-1634 Luxembourg,
  - Monsieur Peter John Graylin, «Master of Laws», demeurant à 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

5) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., avec siège social à 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

6) Le siège social est fixé au 4<sup>ème</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.-M. Fève, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 88S, fol. 26, case 9. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02727/230/789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INDUSTRIES, LOISIRS, INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.683.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02812/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INDUSTRIES, LOISIRS, INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.683.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02813/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INDUSTRIES, LOISIRS, INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.683.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 30 mars 1995 à 10.00 heures

*Ordre du jour:*

1. Révocation de l'ancien commissaire aux comptes, FINCONEX S.A., avec siège à Itzig;
2. Décharge pleine et entière à FINCONEX S.A. pour l'exécution de son mandat au 30 mars 1995;
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 4 ans, en la société GEFCO S.A., 50, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Richard Passeport, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Soudrain, et comme scrutateur, Madame Liliane Primo, tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'assemblée révoque l'ancien commissaire et donne décharge pleine et entière à la société FINCONEX S.A. en sa fonction de commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au 30 mars 1995.

2) La nomination de GEFCO S.A. comme nouveau commissaire pour une période de 4 ans est acceptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature Président	Signature Secrétaire	Signature Scrutateur
------------------------	-------------------------	-------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02814/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**ITEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.383.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

ITEMA S.A.  
Signatures

(02832/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**ITEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.383.

*Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1996*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1996 au siège de la société, que les organes se composent comme suit:

*Conseil d'administration*

- Monsieur Charles Ewert, président et administrateur-délégué;
- Monsieur Emmanuel Mathis, administrateur;
- Monsieur Philippe Wolf, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

T.A. ASSOCIATES S.A.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour extrait conforme  
ITEMA S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02833/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INVESTBAU GRUNDSTÜCKS- UND FINANZIERUNGSGESELLSCHAFT mbH,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 11.678.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02830/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.260.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.260, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 20 novembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Ivano Beggio, entrepreneur, demeurant à Noale, Italie,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Teun Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Acquisition par la Société d'une participation de 40 % dans APRILIA HOLDING S.p.A. pour un montant n'excédant pas 26.000.000.000,- ITL.

2) Stipulation d'un contrat de prêt avec CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, pour un montant n'excédant pas 55.000.000.000,- ITL.

3) Octroi par la Société d'une garantie en faveur de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, en vue de garantir le prêt de 55.000.000.000,- ITL mentionné au point 2).

4) Acquisition d'un pool de banques d'une créance contre APRILIA HOLDING S.p.A. pour un montant n'excédant pas 55.000.000.000,- ITL.

5) Engagement vis-à-vis de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, de ne pas disposer de la créance mentionnée au point 4) ci-dessus autrement qu'en rapport avec le remboursement du prêt dont question au point 2) ci-dessus.

6) Octroi par la Société des pouvoirs nécessaires pour l'exécution des transactions mentionnées aux points 1) et 4) ci-dessus.

7) Octroi par la Société des pouvoirs nécessaires pour l'exécution du contrat de prêt mentionné au point 2) et pour l'exécution des garantie et engagement mentionnés aux points 3) et 5).

8) Changement de la valeur nominale des actions de 100.000,- ITL par action à 5.000,- ITL par action.

9) Changement de l'exercice social en année civile, l'exercice en cours clôturera le 31 décembre 1995.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président explique ensuite les raisons qui sont à la base de l'acquisition de la participation décrite au point 1) de l'ordre du jour et fournit toutes explications sur les conditions et modalités qui seront négociées pour ladite acquisition.

Il explique ensuite les raisons qui sont à la base du prêt qui doit être contracté auprès de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, décrit au point 2) de l'ordre du jour. Ce prêt servira à acquérir d'un pool de banques des créances contre APRILIA HOLDING S.p.A., ainsi qu'il est décrit au point 4) de l'ordre du jour. Le Président continue à donner toutes explications et à décrire les manières, conditions et modalités de ce prêt qui, en particulier, seraient les suivantes:

- montant total: ITL: 55.000.000.000,-,
- but: l'acquisition d'une créance de ITL 44.000.000.000,- d'un pool de banques contre APRILIA HOLDING S.p.A.,
- durée: 18 mois à partir du 15 décembre 1995,
- taux d'intérêt: 1,5 % supérieur au taux pour les euro-dépôts en liras italiennes (1 % supérieur au même taux pour les six premiers mois),
- remboursement: 15 juin 1997,
- garantie principale: mise en gage en faveur de CAB Società per Azioni, Succursale de Luxembourg, des actions de APRILIA HOLDING S.p.A.

En vue de conclure les transactions mentionnées aux points 2) et 4) de l'ordre du jour, il est demandé à la Société de fournir des garanties à et d'assumer des engagements vis-à-vis de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg. En particulier, la Société est appelée à donner en gage les actions de APRILIA HOLDING S.p.A. en faveur de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, en vue de garantir le prêt de 55.000.000.000,- ITL mentionné au point 2) de l'ordre du jour et à s'engager vis-à-vis de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, de ne pas disposer des créances mentionnées au point 4) de l'ordre du jour autrement qu'en relation avec le remboursement du prêt accordé par CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg.

Le Président explique en outre les raisons pour lesquelles l'octroi des garanties et le susdit engagement sont acceptables et souligne l'intérêt de la Société pour octroyer la garantie demandée.

Finalement le Président souligne l'opportunité de désigner un mandataire de la Société pour négocier et signer les contrats, exécuter la convention de mise en gage et pour engager la Société de ne pas céder les créances contre APRILIA HOLDING S.p.A. autrement qu'en rapport avec le remboursement du prêt qui sera accordé par CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg.

Après une brève discussion à laquelle participent tous les actionnaires présents à l'Assemblée, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'acquérir une participation de 40 % dans APRILIA HOLDING S.p.A. pour un montant n'excédant pas 26.000.000.000,- ITL (vingt-six milliards de liras italiennes).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de contracter un prêt auprès de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, pour un montant n'excédant pas 55.000.000.000,- ITL (cinquante-cinq milliards de liras italiennes). Ledit prêt devra se faire aux conditions et modalités suivantes:

- montant total à ne pas excéder: ITL 55.000.000.000,- (cinquante-cinq milliards de liras italiennes),
- but: l'acquisition d'une créance de ITL 44.000.000.000,- (quarante-quatre milliards de liras italiennes) d'un pool de banques contre APRILIA HOLDING S.p.A.,
- durée: 18 mois à partir du 15 décembre 1995,
- taux d'intérêt: 1,5 % supérieur au taux pour les euro-dépôts en liras italiennes (1 % supérieur au même taux pour les six premiers mois),
- remboursement: 15 juin 1997,
- garantie principale: mise en gage en faveur de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, des actions de APRILIA HOLDING S.p.A.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de mettre en gage en faveur de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg, les actions de APRILIA HOLDING S.p.A. en vue de garantir le prêt de 55.000.000.000,- ITL (cinquante-cinq milliards de liras italiennes).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'acquérir d'un pool de banques une créance contre APRILIA HOLDING S.p.A. pour un montant n'excédant pas 55.000.000.000,- ITL (cinquante-cinq milliards de liras italiennes).

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que la Société s'engagera vis-à-vis de CAB Società per azioni, Succursale de Luxembourg de ne pas disposer de la créance ci-dessus mentionnée autrement qu'en rapport avec le remboursement du prêt.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée autorise et charge Monsieur Herman Moors et Monsieur Jean-Marie Di Cino, membres du Conseil d'Administration, d'acquérir la participation dont question dans la première résolution et la créance contre APRILIA HOLDING S.p.A. dont question dans la quatrième résolution.

En relation avec ces acquisitions Monsieur Herman Moors et Monsieur Jean-Marie Di Cino, membres du Conseil d'Administration, auront les pouvoirs nécessaires pour négocier et signer les contrats, donner des instructions pour le paiement du prix, recevoir et émettre des quittances de tout paiement fait ou reçu, ouvrir tout compte bancaire qui pourra être nécessaire et en général pour accomplir tous actes et formalités qui pourront être demandés en vue de la validité du transfert de la participation et des créances des vendeurs à la Société. En cas d'absence soit de Monsieur Herman Moors, soit de Monsieur Jean-Marie Di Cino, l'administrateur restant pourra agir seul.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée autorise et charge Monsieur Herman Moors et Monsieur Jean-Marie Di Cino, membres du Conseil d'Administration, d'accomplir toutes formalités en vue de la conclusion du contrat de prêt, de l'octroi à CAB Società

per azioni, Succursale de Luxembourg, des garanties demandées et de l'engagement de ne pas céder la créance autrement qu'en relation avec le remboursement total du prêt.

A cette fin Monsieur Herman Moors et Monsieur Jean-Marie Di Cino, membres du Conseil d'Administration, auront le pouvoir:

- de signer le contrat de prêt;
- d'émettre au nom et pour le compte de la Société une garantie, ensemble avec tout autre garant possible, en vue de garantir entièrement le prêt ci-dessus, y inclus le montant principal, les intérêts, les intérêts de retard au taux conventionnel, autres charges, taxes et dépenses,
- de signer tout contrat supplémentaire,
- d'accomplir tous actes et formalités qui pourront être nécessaires ou demandés pour l'exécution des transactions décrites, l'énumération ci-dessus n'étant pas à considérer comme limitative.

En cas d'absence soit de Monsieur Herman Moors, soit de Monsieur Jean-Marie Di Cino, l'administrateur restant pourra agir seul.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) à cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) par action.

Les sept cents (700) actions existantes de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune sont ainsi échangées contre quatorze mille (14.000) actions de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

#### *Neuvième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL), représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant commencé le sept septembre 1995 (jour de la constitution) se terminera le 31 décembre 1995.

#### *Onzième résolution*

L'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Beggio, T. Akkerman, H.J.J. Moors, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

F. Baden.

(02823/200/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

### **INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.260.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.260, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 20 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 décembre 1995, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Ivano Beggio, entrepreneur, demeurant à Noale, Italie,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Teun Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-quatre milliards neuf cent trente millions de liras italiennes (24.930.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL) à vingt-cinq milliards de liras italiennes (25.000.000.000,- ITL), par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille (4.986.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.

2) Souscription et libération des actions ainsi créées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par conversion d'une créance pour un montant de ITL 5.163.626.250,- (cinq milliards cent soixante-trois millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante liras italiennes) et par deux versements en espèces de ITL 436.275.000,- (quatre cent trente-six millions deux cent soixante-quinze mille liras italiennes) et de ITL 632.598.750,- (six cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante liras italiennes).

3) Modification de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après une brève discussion à laquelle participent tous les actionnaires présents à l'Assemblée, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre milliards neuf cent trente millions de liras italiennes (24.930.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de liras italiennes (70.000.000,- ITL) à vingt-cinq milliards de liras italiennes (25.000.000.000,- ITL), par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille (4.986.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.

L'Assemblée admet Monsieur Ivano Beggio à la souscription de 4.130.901 actions nouvelles, Madame Ernesta Campanella à la souscription de 349.020 actions nouvelles et Monsieur Gianluca Beggio à la souscription de 506.079 actions nouvelles.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre millions neuf cent quatre-vingt-six mille (4.986.000) actions nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

1) 4.130.901 (quatre millions cent trente mille neuf cent une) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Ivano Beggio, entrepreneur, demeurant à Noale (Italie).

Les 4.130.901 (quatre millions cent trente mille neuf cent une) actions ainsi souscrites sont libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent), soit à concurrence de la somme de cinq milliards cent soixante-trois mille six cent vingt-six mille deux cent cinquante liras italiennes (5.163.626.250,- ITL) par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant à la charge de la Société et au profit de Monsieur Ivano Beggio.

La consistance et la réalité de la créance ont fait l'objet d'un rapport de KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, réviseurs d'entreprises, avec siège à Luxembourg, établi en date du 15 décembre 1995, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

- L'apport à recevoir par la société INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A. pour l'émission de 4.986.000 actions libérées à concurrence de 25 % sera constitué par une conversion de créance pour un montant de ITL 5.163.626.250,- et de deux versements en espèces de ITL 436.275.000,- et ITL 632.598.750,-.

- Les modes d'évaluation retenus par les administrateurs sont justifiés dans les circonstances.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à libérer en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

2) 349.020 (trois cent quarante-neuf mille et vingt) actions sont souscrites par Madame Ernesta Campanella, entrepreneur, demeurant à Noale, Italie. Les actions ainsi souscrites sont libérées à concurrence 25 % par un versement en espèces.

3) 506.079 (cinq cent six mille soixante-dix-neuf) actions sont souscrites par Monsieur Gianluca Beggio, employé, demeurant à Noale (VE), Via Galilei no 3, Italie,

ici représenté par Monsieur Ivano Beggio, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Noale, le 13 décembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites sont libérées à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent) par un versement en espèces.

Il est justifié au notaire que la somme totale de un milliard soixante-huit millions huit cent soixante-treize mille sept cent cinquante liras italiennes (1.068.873.750,-) servant à la libération à concurrence de 25 % de 855.099 (huit cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-dix-neuf) actions, a été versée sur un compte bancaire de la Société par une attestation bancaire afférente.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq milliards de liras italiennes (25.000.000.000,- ITL), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq mille liras italiennes (5.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Beggio, T. Akkerman, H.J.J. Moors, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 88S, fol. 1, case 9. – Reçu 4.624.515 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 1996.

F. Baden.

(02824/200/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**INTERNATIONAL MOTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02825/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**JIVELMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.498.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JIVELMAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.498, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 138 du 31 mars 1993.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Michèle de Winter, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Remplacement des septième et huitième alinéas de l'article 5 des statuts par l'alinéa suivant:

«Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de remplacer les septième et huitième alinéas de l'article 5 des statuts par l'alinéa suivant:  
«Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, V. Stecker, M. de Winter, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

F. Baden.

(02836/200/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**JIVELMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02837/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 46.597.

Le document enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 56, case 7, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 1995, est à remplacer par le texte suivant:

Suite à un apport en nature de 100 % des parts de la société, les parts sociales sont détenues comme suit:

JOWA EUROPE, S.à r.l., avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,  
cinq cents parts sociales ..... 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN & CO  
Société Civile  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(02838/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LCIM, GmbH, LOW COUNTRY INVESTMENT MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 29, rue Michel Lentz.  
R. C. Luxembourg B 27.874.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SKY TRADING LIMITED, société établie et ayant son siège social à Douglas, Isle of Man, United House, 14-16 Nelson Street,

ici représentée par Madame Sabine Perrier, administrateur, demeurant à F-57100 Thionville-Elange, 5, Chemin du Colombier,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

– Le 22 août 1991 fut constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, la société à responsabilité limitée LCIM, GmbH (LOW COUNTRY INVESTMENT MANAGEMENT), R.C. Luxembourg B n° 27.874, dont les statuts furent publiés en 1992 au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 72, pages 3411 et suivantes.

– La société a actuellement un capital social de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 750 (sept cent cinquante) parts de valeur nominale 1.000 (mille) francs luxembourgeois chacune, intégralement libérées.

– Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société LCIM, GmbH (LOW COUNTRY INVESTMENT MANAGEMENT).

– Par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

– Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société LCIM, GmbH (LOW COUNTRY INVESTMENT MANAGEMENT), déclare que tout le passif de la société LCIM, GmbH (LOW COUNTRY INVESTMENT MANAGEMENT) est réglé. L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

– Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des parts sociales, aucun certificat n'ayant été remis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02842/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

#### **KAISER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hesperange, 371, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 5.758.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02839/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

#### **KAISER S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Hesperange, 371, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 5.758.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. November 1995*

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars werden um 6 Jahre verlängert und enden im Abschluß der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02840/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

#### **KOCHCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 45.249.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 18 octobre 1993, que Monsieur Gérard Muller a été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02841/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.744.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour LOVEX INTERNATIONAL  
Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature                      Signature

(02847/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LOVEX INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.744.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 19 avril 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:  
Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;  
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;  
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.  
Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour LOVEX INTERNATIONAL  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02848/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 42.592.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEVIRA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.592, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 151 du 7 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 391 du 27 août 1993.

L'assemblée est ouverte à seize heures cinq sous la présidence de Monsieur Patrick Sganzerla, employé privé, demeurant à Ernzen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

– Changement du siège social pour le 22, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les premières phrases des articles 4 et 8 sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

«**Art. 8. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à quinze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sganzerla, P. Pierrard, M. Salmon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(02844/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 42.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02845/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**LIGHTBLUE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.706.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1995*

La cooptation de Madame Verena Lüthi au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Marcus Hartmann, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Décharge est octroyée à ce dernier pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de Madame Verena Lüthi viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1998.

De plus, le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée d'une année.

Celui-ci viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(02846/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MATRIX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 19.584.

Les bilans aux 31 décembre 1992 et 1993, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

MATRIX HOLDINGS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(02865/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**LUFAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.003.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour LUFAR S.A.  
Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature                      Signature

(02849/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUFAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.003.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 8 septembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:  
Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;  
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;  
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.  
Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour LUFAR S.A.  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature                      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02850/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUX-GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl, 70B, rue de Tétange.  
R. C. Luxembourg B 14.712.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

L'assemblée décide de reporter la perte nette de l'exercice d'un montant de 694.402,- LUF sur l'exercice suivant.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société Civile  
Signature

(02852/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUXINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.537.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 1995*

La démission de Monsieur David Granot de son poste d'administrateur est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Uri Galili, Managing Director of BANK LEUMI, London, demeurant à Londres, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur David Granot, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(02854/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUXINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.537.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 1995*

Par suite de la démission de Monsieur Israël Porat, un siège d'administrateur est devenu vacant.

A l'unanimité, les administrateurs ont décidé de nommer:

– M. Shlomo Handel, Senior Assistant General Manager, demeurant à Tel Aviv,  
aux fonctions d'administrateur, par voie de cooptation.

La ratification du mandat d'administrateur de Monsieur Shlomo Handel aura lieu lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme  
Pour LUXINVEST S.A.  
BANQUE NATIONALE DE PARIS  
(LUXEMBOURG) S.A.  
Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02855/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUXINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.537.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 août 1995*

Par suite de la démission de Monsieur Israël Hayon, un siège d'administrateur est devenu vacant.

A l'unanimité, les administrateurs ont décidé de nommer:

– M. Meir Grosz, General Manager, demeurant à Zurich,  
aux fonctions d'administrateur, par voie de cooptation.

La ratification du mandat d'administrateur de Monsieur Meir Grosz aura lieu lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme  
Pour LUXINVEST S.A.  
BANQUE NATIONALE DE PARIS  
(LUXEMBOURG) S.A.  
Th. Braun M. Lespagnard

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02856/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 18, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l.

(02851/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**MEREM S.A., MEDITERRANEAN REAL ESTATE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (393.176,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

Signature.

(02868/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUXLUCE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 37.761.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est réunie au siège de la société, a décidé d'affecter le résultat comme suit:

- Résultat reporté 1993	LUF	1.851.401,-
- Distribution de dividende	LUF	(1.600.000,-)
- Résultat 1994	LUF	( 40.318,-)
Solde à affecter	LUF	211.083,-
Affectation – Report à nouveau	LUF	200.911,-
Réserve légale	LUF	10.172,-

*Composition du conseil d'administration*

Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;

Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;

Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1995.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Société civile  
Signature

(02857/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUXHOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 6, rue Zithe.

H. R. Luxembourg B 35.376.

Am zwanzigsten Dezember neunzehnhundertfünfundneunzig trat vor Maître Jacques Delvaux, Notar mit Amtssitz in Esch an der Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts LUXHOLDING S.A., mit Sitz in Luxembourg, 6, rue Zithe, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gemäß der von Maître Frank Molitor, Notar mit Sitz in Mondorf-les-Bains, am 20. November 1990 entgegengenommenen Urkunde gegründet.

Die Satzung wurde in der Sonderausgabe Le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nr. 157 vom 30. März 1991 veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist in das Handelsregister von Luxemburg unter Abschnitt B, Nr. 35.376 eingetragen.

Die Versammlung wird um 8.30 Uhr unter Vorsitz von Herrn Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg, eröffnet.

Dieser ernennt Frau Marcelle Garlinskas, Privatangestellte, wohnhaft in Luxembourg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Frau Céline Bour, Sekretärin, wohnhaft in F-Thionville, zum Stimmenzähler.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Aktenaufnahme:

I.- Die Generalversammlung wurde einberufen, um über nachfolgenden Tagesordnung zu befinden:

*Tagesordnung:*

- 1) Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines Liquidators;
- 3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
- 4) Festlegung der Vergütung des Liquidators.

II.- Daß sämtliche Aktionäre anwesend bzw. vertreten sind, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigefügt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre bzw. deren Vertreter der Registrierung zugeleitet zu werden, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll ebenso beigefügt, nachdem sie von den Erschienenen ne varietur paraphiert wurden.

III.- Daß aufgrund der Tatsache, daß das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, von den gesetzlich vorgeschriebenen Ladungen in allgemeiner Form abgesehen werden konnte und die anwesenden bzw. vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäß geladen worden zu sein sowie ferner von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, die ihnen im vorhinein mitgeteilt worden war.

IV.- Daß diese Generalversammlung, durch die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ordnungsgemäß zusammengetreten ist und in gültiger Weise über die Tagesordnungspunkte abzustimmen vermag.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

*Erste Beschlußfassung*

Die Versammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und spricht die Liquidation ab diesem Datum aus.

*Zweite Beschlußfassung*

Die Versammlung ernennt den vorgenannten Rechtsanwalt, Albert Wildgen zum Liquidator.

*Dritte Beschlußfassung*

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dringliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter seiner Verantwortlichkeit einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch den Liquidator genau festgelegten und zeitlich begrenzten Teil seiner Vollmacht.

*Vierte Beschlußfassung*

Die Vergütung des Liquidators richtet sich nach den vor Ort geltenden Richtlinien.

Da keine weiteren Punkte zu behandeln sind, wird die Sitzung um 8.40 Uhr aufgehoben.

*Kosten*

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt von Abweichungen auf zweiunddreißigtausend Luxemburger Franken geschätzt.

Zu Urkunde dessen, geschehen und überreicht zum in der Urkunde genannten Datum in Luxemburg.

Nach Verlesen und Interpretation des Vorausgegangenen gegenüber der Versammlung, in der ihr bekannten Sprache, unterzeichneten die Mitglieder des Vorstandes, deren Namen, Rufnamen, Eigenschaften und Wohnsitz sämtlich dem Notar bekannt sind, mit Uns, dem unterzeichneten Notar, ohne Aufforderung eines weiteren Aktionärs zur Unterzeichnung.

Gezeichnet: C. Bour, M. Garlinskas, A. Wildgen, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 820, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 1996.

J. Delvaux.

(02853/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LUX-VIKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.840.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-VIKING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.840, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié en date du 13 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 84 du 5 avril 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 113 du 26 avril 1989.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Raymond Le Lourec, associé-gérant, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement du siège: 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- 2) Mise en liquidation de la société;
- 3) Nomination de Monsieur Antoine Graas comme liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Antoine Graas, directeur de société, demeurant à L-6961 Senningen, 36-38, rue du Château.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Le Lourec, V. Stecker, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

F. Baden.

(02858/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**MARATEA S.A., Société Anonyme Holding.**

**Capital social: 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 90 du 4 mars 1995.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 1995,

documentant les déclarations de l'actionnaire unique,

que la société anonyme holding MARATEA S.A., avec siège social à Luxembourg,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de ladite société seront conservés pendant 5 ans au siège de ladite société à Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 1996.

F. Kessler.

(02861/219/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**LYNX S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 11.939.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02859/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MAIZELS WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.207.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social est transféré du 13, rue Bertholet au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02860/608/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MARAZZI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.869.

## EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la société le 10 janvier 1995 que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Giuseppe Pifferi, né à Castellarano (RE), Italie, le 2 décembre 1940, et demeurant à Sassuolo (Italie), Via Turati n° 6, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

F. Marazzi P. de Luca A. Schmitt

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02862/057/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MOULINS DE KLEINBETTINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 5.455.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Faber.

(02873/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MARGA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991, acte publié au Mémorial, C n° 21 du 22 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGA HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(02863/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MARGA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991,  
acte publié au Mémorial C, n° 21 du 22 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGA HOLDING S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(02864/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.506.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour MEDIOLUX HOLDING  
Société Anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature Signature

(02866/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.506.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 11 avril 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour MEDIOLUX HOLDING  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02867/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 40.479.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 308 du 7 juillet 1992. Modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 136 du 27 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 27 juin 1995, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIONAL INVESTORS GROUP S.A.  
KPMG FIDEM  
Signature

(02877/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 40.479.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1992, acte publié au Mémorial C, n° 308 du 7 juillet 1992. Modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 136 du 27 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 27 juin 1995, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIONAL INVESTORS GROUP S.A.

KPMG FIDEM

Signature

(02878/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 40.479.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1992, acte publié au Mémorial C, n° 308 du 7 juillet 1992. Modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, n° 136 du 27 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 27 juin 1995, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATIONAL INVESTORS GROUP S.A.

KPMG FIDEM

Signature

(02879/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MODAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.974.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(02871/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MODERF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.824.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Extrait de l'assemblée générale*

*Affectation de la perte de l'exercice*

Résultats reportés: 182.506,- LUF.

*Administrateurs*

Monsieur Bernard Zimmer, ingénieur commercial, demeurant à Leudelange;  
SOCIETE ANONYME NORDIC FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg;  
SOCIETE INTERNATIONALE BUSINESS SERVICES & PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(02872/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**METALS FINANCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 47.778.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft METALS FINANCE HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nr. B 47.778, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft METALS FINANCE HOLDING S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Mai 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial, Nr. 375 vom 3. Oktober 1994.

Die Versammlung wird um zehn Uhr dreißig unter dem Vorsitz von Herrn Pierre Schill, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär, Frau Maggy Strauss, Privatangestellte, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler, Fräulein Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

– Aufstockung des Gesellschaftskapitals, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf sieben Millionen Luxemburger Franken (7.000.000,- LUF) zu erhöhen durch Umwandlung in Kapital einer Forderung mit Wirkung zum 1. Januar 1995 und durch die Begebung von fünftausendsiebenhundertfünfzig (5.750) neuen Aktien ohne Nennwert.

– Entsprechende Abänderung der Satzung.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III.- Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, war keine Einladung zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV.- Gegenwärtige Versammlung, in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital mit Wirkung zum 1. Januar 1995 um fünf Millionen siebenhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (5.750.000,- LUF) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf sieben Millionen Luxemburger Franken (7.000.000,- LUF) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von fünftausendsiebenhundertfünfzig (5.750) neuen Aktien ohne Nennwert.

*Zeichnung der Aktien*

Die fünftausendsiebenhundertfünfzig (5.750) neuen Aktien werden durch die Gesellschaft SEA HORSE HOLDING LIMITED, mit Sitz in George Town (Grand Cayman),

hier vertreten durch Herrn Pierre Schill, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in George Town, am 24. November 1995, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, gezeichnet.

Die neuen Aktien werden vollständig eingezahlt durch die Umwandlung in Kapital, mit Wirkung zum 1. Januar 1995, einer zur Zahlung fälligen und anerkannten Forderung, welche die Gesellschaft SEA HORSE HOLDING LTD gegen die Gesellschaft hat.

Der Nachweis über das Bestehen einer solchen Forderung gegenüber der Gesellschaft wurde dem Notar durch Bericht eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers erbracht, welcher von Herrn Pierre Schill, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg, am 16. November 1995 erstellt wurde. Ein Exemplar dieses Berichtes bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Der französische Text der Schlußfolgerung dieses Berichtes lautet wie folgt:

«La valeur effective de la créance de LUF 5.750.000,- à transformer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1995 en capital correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 5.750 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à émettre en contrepartie.»

*Zweiter Beschluß*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei, Absatz eins der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen Luxemburger Franken (7.000.000,- LUF), eingeteilt in siebentausend (7.000) Aktien ohne Nennwert.»

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf einhundertzehntausend Luxemburger Franken (110.000,- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Schill, M. Strauss, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 6, case 10. – Reçu 57.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 1996.

F. Baden.

(02869/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02870/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MULTI-AGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 26.089.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 janvier 1996.

Signature.

(02874/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 janvier 1996.

(02892/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**MULTIEUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 janvier 1996.

Pour MULTIEUROPE

R. Fischer

Administrateur

(02875/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**NAUTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 46.429.

—  
**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 50, case 7, que:

– Le 29 décembre 1993 fut constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme NAUTA S.A., R.C. Luxembourg B n° 46.429, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 151 du 20 avril 1994.

– La société a actuellement un capital social de FRF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs français), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de valeur nominale 1.000,- (mille) francs français chacune, intégralement libérées.

– Toutes les actions de la société NAUTA S.A. ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire.

– L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution anticipée de la société NAUTA S.A., avec effet immédiat.

– Le liquidateur de la société NAUTA S.A. déclare que tout le passif de la société NAUTA S.A. est réglé.

– L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02880/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**MUNSTER, Société Anonyme.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.  
R. C. Luxembourg B 19.885.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur André Schwachtgen, docteur en droit, demeurant à Senningerberg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MUNSTER, avec siège social à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 14 novembre 1995.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme MUNSTER, R. C. B n° 19.885, a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en remplacement de son collègue empêché, Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 octobre 1982, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 316 du 30 novembre 1982. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 1995, en voie de publication.

2) Le capital souscrit de la susdite société MUNSTER est de soixante-quatre millions huit cent mille francs (64.800.000,-), représenté par six cent quarante-huit (648) actions de cent mille (100.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

3) L'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 1990, dont le procès-verbal a été publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 477 du 22 décembre 1990, avait décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-millions (50.000.000,-) de francs pour le porter de son montant alors fixé à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs à soixante-quinze millions (75.000.000,-) de francs par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs chacune.

L'assemblée générale a conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour exécuter cette augmentation de capital avec pouvoir de suspendre ou de limiter, selon le cas, le droit de souscription préférentiel des actionnaires, ce que le Conseil d'Administration a fait en sa séance du 12 juillet 1990.

4) Dans le cadre de la susdite autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 1990, la réalisation de six tranches de l'augmentation de capital autorisée a été constatée par actes du notaire instrumentaire en date du 22 novembre 1990, du 7 février 1991, du 31 décembre 1991, du 31 décembre 1992, du 30 décembre 1993 ainsi que du 30 décembre 1994, et ce à concurrence d'un total de trente-neuf millions huit cent mille (39.800.000,-) francs par la souscription et la libération intégrale de trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Toujours dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion précitée du 14 novembre 1995, accepté les souscriptions à une septième tranche d'augmentation de capital autorisée à concurrence de deux millions neuf cent mille (2.900.000,-) francs et consistant en l'émission de vingt-neuf (29) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6) Ces vingt-neuf (29) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées en espèces comme suit par:

1) la société anonyme BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, trois actions, soit trois cent mille francs . . . . .	300.000,-
2) la société à responsabilité limitée EUROSRIPT, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Helfent/Bertrange, deux actions, soit . . . . .	200.000,-
3) la société anonyme FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1479 Luxembourg, représentée par Monsieur Brian Storms, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
4) la société anonyme LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, représentée par Monsieur John Stone, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
5) la société anonyme LUXENGINEERING BEVILACQUA ET ASSOCIES S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
6) la société anonyme HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
7) la société anonyme QUELLE BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, représentée par Monsieur Erik Droemer, une action soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
8) la société anonyme SGZ BANK INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2167 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
9) Maître Paul Decker, notaire, demeurant à L-1413 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
10) Maître Nico Schaeffer, avocat, demeurant à L-2227 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
11) Maître Marc Feider, avocat, demeurant à L-1469 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
12) Maîtres Roy Reding et Bernard Felten, avocats, demeurant à L-1661 Luxembourg, une action, . . . . .	100.000,-
13) Maître Serge Bernarnd, avocat, demeurant à L-1945 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
14) Monsieur Adrien Lhomme, fonctionnaire européen, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
15) Dr. Armand Wildanger, médecin spécialiste en radiologie, demeurant à L-3878 Schifflange, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
16) Monsieur Heinrich Kohler, ingénieur-diplômé, demeurant à L-1718 Luxembourg-Hamm, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
17) Monsieur Jean Krier, administrateur-délégué de banque, demeurant à L-1209 Senningerberg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
18) Monsieur Charles Ewert, économiste, demeurant à L-1117 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
19) Monsieur Aloyse Steichen, directeur de banque, demeurant à L-2636 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
20) Monsieur Guy Pauly, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
21) Monsieur Carlo Becker, employé communal, demeurant à L-2333 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
22) Monsieur Wolfgang Siegmund, administrateur de sociétés, demeurant à D-86825 Bad Wörishofen, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
23) Monsieur Hanns Lettner, directeur de banque, demeurant à CH-1205 Genève, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
24) Monsieur Jean-Paul Galle, administrateur-délégué de COLUX S.A., demeurant à L-3336 Hellange, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
25) Monsieur Jean Pirrotte, mandataire général d'assurances, demeurant à L-1230 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
26) Monsieur Carlo Dax, associé-gérant de SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., demeurant à L-1420 Luxembourg, une action, soit cent mille francs . . . . .	100.000,-
Total: vingt-neuf actions, soit deux millions neuf cent mille francs . . . . .	2.900.000,-

Le montant de deux millions neuf cent mille francs (2.900.000,-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

6) En conséquence de cette augmentation de capital, la première phrase de l'article cinq des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le capital social est fixé à soixante-sept millions sept cent mille (67.700.000,-) francs, représenté par six cent soixante-dix-sept (677) actions de cent mille (100.000,-) francs chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schwachtgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 88S, fol. 40, case 1. – Reçu 29.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

P. Frieders.

(02876/230/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**NORDTHULIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.998.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Pour NORDTHULIN LUXEMBOURG S.A.*

*Société Anonyme*

**CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(02882/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PALUTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.727.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Pour PALUTRA S.A.*

*Société Anonyme*

**CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(02886/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PALUTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.727.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 7 mars 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg;

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

*Pour PALUTRA S.A.*

**CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02887/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PC FINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.275.

Les comptes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 18, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour PC FINANZ INTERNATIONAL S.A.

(02893/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**OPTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.473.

In the year nineteen hundred and ninety-three, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of OPTINVEST S.A., a limited company (société anonyme) under Luxembourg law, established in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, incorporated by a deed of the notary Jacqueline Hansen-Peffer, residing in Capellen, on December 14, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 160, on April 25, 1994, registered at the Trade and Companies', Register in Luxembourg City under section B and number 46.473.

The meeting was opened with Miss Cynthia Wald, employee, residing in Olm, who appointed as secretary Mr Edward Bruin, maître en droit, residing in Ehlang-sur-Mess.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Paul Rosen, employee, residing in Peppange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

II. That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That this meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

1. Increase of the share capital by BEF 198,750,000.- to increase it from BEF 1,250,000.- to BEF 200,000,000.-.
2. Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right.
3. Increase of the authorized share capital from BEF 100,000,000.- to BEF 600,000,000.-.
4. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the issued and fully paid up capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000.-) francs, so as to bring it from one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) francs to two hundred million (200,000,000.-) francs by the issue of one hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (198,750) new shares, with a nominal value of one thousand (1,000.-) francs each, giving the same rights and advantages as the already existing shares.

*Second resolution*

The general meeting acknowledges that the only minority shareholder declares to waive its preferential subscription right.

Thereupon Miss Cynthia Wald, prenamed, acting in the name and on behalf of NORDSTRÖM & THULIN AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office in Stockholm (Sweden),

by virtue of a proxy under private seal, given in Stockholm on December 19, 1995,

which after having been initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

declares to subscribe in the name and on behalf of NORDSTRÖM & THULIN AB, to the one hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty (198,750) new shares, with a nominal value of one thousand (1,000.-) francs each.

These new shares are fully paid up in cash, so that the amount of one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000.-) francs is as now at the disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the authorized share capital by an amount of five hundred million (500,000,000.-) francs so as to bring it from one hundred million (100,000,000.-) francs to six hundred million (600,000,000.-) francs.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend the first and second paragraphs of article five of the Articles of Incorporation which will read from now as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at two hundred million (200,000,000.-) francs, represented by two hundred thousand (200,000) shares of one thousand (1,000.-) francs each fully paid in.

**Second paragraph.** The authorized share capital is fixed at six hundred million (600,000,000.-) francs, represented by six hundred thousand (600,000) shares of one thousand (1,000.-) francs each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the Corporation as a result of the aforementioned increase of capital are estimated at approximately two million two hundred and fifty thousand (2,250,000.-) francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre neunzehnhundertfünfundneunzig, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft OPTINVEST S.A., mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jacqueline Hansen-Peffer, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 14. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 160 vom 25. April 1994, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 46.473.

Als Vorsitzende der Versammlung amtiert Fräulein Cynthia Wald, Angestellte, wohnhaft in Olm, welche Herr Edward Bruin, maître en droit, wohnhaft in Ehlange-sur-Mess, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Jean-Paul Rosen, Angestellter, wohnhaft in Peppingen.

Die Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Vollmachtnnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, von welcher die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von BEF 198.750.000,-, um es von BEF 1.250.000,- auf BEF 200.000.000,- zu erhöhen.

2. Verzichterklärung der jetzigen Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht.

3. Erhöhung des genehmigten Gesellschaftskapitals von BEF 100.000.000,- auf BEF 600.000.000,-.

4. Abänderung von Artikel fünf der Satzung.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das voll eingezahlte Gesellschaftskapital um einhundertachtundneunzig Millionen siebenhundertfünfzigtausend (198.750.000,-) Franken zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Franken auf zwei Millionen (200.000.000,-) Franken zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von einhundertachtundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig (198.750) neuen Aktien, mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Franken, welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung erklärt, dass der Mitaktionär auf sein Vorzugsrecht verzichtet hat.

Sodann ist beigetreten Fräulein Cynthia Wald, vorgeannt,

handelnd im Namen und für Rechnung der Gesellschaft schwedischen Rechts NORDSTRÖM & THULIN AB, mit Sitz in Stockholm (Schweden),

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, erteilt in Stockholm, am 19. Dezember 1995,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

welche erklärt, im Namen und für Rechnung der NORDSTRÖM & THULIN AB die einhundertachtundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig (198.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Franken, zu zeichnen.

Diese neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von einhundertachtundneunzig Millionen siebenhundertfünfzigtausend (198.750.000,-) Franken ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Dritter Beschlusse*

Die Generalversammlung beschliesst, das genehmigte Gesellschaftskapital um fünfhundert Millionen (500.000.000,-) Franken zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundert Millionen (100.000.000,-) Franken auf sechshundert Millionen (600.000.000,-) Franken zu bringen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die ersten und zweiten Absätze von Artikel fünf der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundert Millionen (200.000.000,-) Franken und ist aufgeteilt in zweihunderttausend (200.000) voll eingezahlte Aktien von je eintausend (1.000,-) Franken.

**Zweiter Absatz.** Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf sechshundert Millionen (600.000.000,-) Franken festgesetzt, eingeteilt in sechshunderttausend (600.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Franken.»

*Abschätzung der Kosten*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, werden ungefähr auf zwei Millionen zweihundertfünfzigtausend (2.250.000,-) Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der hieroben genannten Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben Vorsitzender, Schriftführer und Stimmzähler die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wald, E. Bruin, J.-P. Rosen, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 44, case 8. – Reçu 1.987.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Januar 1996.

E. Schlesser.

(02883/227/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**OPTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 janvier 1996.

E. Schlesser.

(02884/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**PRODEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 3, rue Nicolas Thill.

R. C. Luxembourg B 51.531.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRODEC, S.à r.l., ayant son siège social à Sandweiler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.531, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 20 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Nicole Moiny, employée privée, demeurant à Bridel,

que désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Steve Reiland, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

– Transfert du siège social.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Sandweiler à L-4888 Lamadelaine, 3, rue Nicolas Thill. En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Lamadelaine.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Moïny, S. Ortwerth, S. Reiland, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(02896/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PRODEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 3, rue N. Thill.

R. C. Luxembourg B 51.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02897/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PARGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.158.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Signature.

(02890/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

(02934/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**PANTAÏ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.287.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANTAÏ S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.287, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 443 du 23 novembre 1991 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 164 du 16 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Isabelle Dehaibe, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Réduction du capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) à zero francs luxembourgeois (0,- LUF) par absorption de pertes cumulées, par annulation des actions existantes.

- Augmentation du capital social à concurrence de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de zero francs luxembourgeois (0,- LUF) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) nominale chacune.

- Souscription et libération intégrale des quinze mille (15.000) actions nouvelles par incorporation de créances.

- Attribution des quinze mille (15.000) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par apurement de pertes figurant au bilan au 14 décembre 1995 et par annulation des vingt mille (20.000) actions existantes.

Un exemplaire du bilan restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

Les quinze mille (15.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit:

- quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize (14.996) actions par la société ARIELLE COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Wickham's Cay Road Town,

ici représentée par Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 1995.

- quatre (4) actions par la société BILFORD INVESTMENT INC., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Wickham's Cay Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Isabelle Dehaibe, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- UF) existant

à la charge de la Société et au profit des sociétés ARIELLE COMPANY LIMITED et BILFORD INVESTMENT INC., prénommées.

La réalité de la créance et sa consistance font l'objet d'un rapport établi par Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden, en date du 18 décembre 1995, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«*Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-LUF) chacune.»

*Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de deux cent trente mille francs luxembourgeois (230.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, P. Pierrard, I. Dehaibe, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 31, case 12. – Reçu 150.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(02888/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**PANTAÏ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(02889/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**RAMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.044.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

RAMALUX S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(02900/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.677.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour RAKHAM FINANCE S.A., société anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(02898/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.677.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 26 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:  
Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg,  
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,  
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.  
Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour RAKHAM FINANCE S.A., société anonyme  
CREGELUX  
Crédit Général du Luxembourg S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02899/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**PALEPCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 46.289.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 50, case 5, que:

– Le 24 décembre 1993 fut constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme PALEPCO S.A., R.C. Luxembourg B n° 46.289, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 123 du 2 avril 1994.

– La société a actuellement un capital social de FRF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs français), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de valeur nominale 1.000,- (mille) francs français chacune, intégralement libérées.

– Toutes les actions de la société PALEPCO S.A. ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire.

– L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution anticipée de la société PALEPCO S.A., avec effet immédiat.

– Le liquidateur de la société PALEPCO S.A. déclare que tout le passif de la société PALEPCO S.A. est réglé.

– L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02885/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.984.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1995*

La cooptation de Monsieur Guy Reding au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Michel van de Walle, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Décharge est octroyée à ce dernier pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de Monsieur Guy Reding viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1998.

D'autre part, la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de commissaire aux comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(02894/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**PREVENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 47.271.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 1995, le siège social de la société a été transféré au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996. Signature.  
(02895/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**REFOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 40.498.

Suivant extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 1<sup>er</sup> janvier 1996, est nommé gérant technique de la société avec pouvoir de l'engager pour tous les actes de gestion journalière, Monsieur Reiner Jahn de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996. FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
Signature

*Experts-comptables et fiscaux*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(02901/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**RESIAK ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 42.997.

Les bilans et annexes au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Miss Helen Margaret Cullen, company director, demeurant à Braddon (Isle of Man);
- Mr Mark Jonathan Lewin, banker, demeurant à Onchan (Isle of Man);
- Mr David Clive Litton, banker, demeurant à Baldrine (Isle of Man).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996. Signature.  
(02902/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**SOVEREIGN INVESTMENT LINKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 4 janvier 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que

1. Les sociétés CORPORATE COUNSELORS LTD., CORPORATE MANAGEMENT CORP., et CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société.

2. Messieurs Camille Paulus et Eric Vanderkerken, ainsi que Madame Carine Bittler ont été nommés administrateurs de la société.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1996.

Luxembourg, le 4 janvier 1996. Pour extrait conforme  
G. Arendt  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02919/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

---

**B.C.G.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l.).**  
 Siège social: Luxembourg, 413, route de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf janvier.  
 Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Mario Jorge Leandro Da Silva, employé privé, demeurant à Bascharage, unique associé de la société à responsabilité limitée RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l., avec siège social à Niederkorn, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 1991, publié au Mémorial C, n° 100 en date du 23 mars 1992;
  - 2.- Monsieur Gerald Guillaume, comptable, demeurant à Mont-Saint-Martin, France, agissant en son nom personnel.
- Lesquels comparants, suite à la cession de parts qui va intervenir, se sont constitués en assemblée générale et ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de confirmer expressément les cessions de parts effectuées en date du 13 octobre 1995, dont les originaux, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

A la suite des cessions ainsi intervenues et confirmées, le capital de la société RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l., se trouve en sa totalité entre les mains de Monsieur Mario Jorge Leandro Da Silva, prénommé.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant-technique de la société, Monsieur José Ferreira-Pinto, cuisinier, demeurant à Pétange, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Troisième résolution*

Par les présentes, Monsieur Mario Jorge Leandro Da Silva, prénommé, déclare céder et transporter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l. à Monsieur Gerald Guillaume, prénommé, ce acceptant. La présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes.

Suite à cette cession de parts, le capital social de la société RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Mario Jorge Leandro Da Silva, prénommé, cinquante parts . . . . .	50
2.- Monsieur Gerald Guillaume, prénommé, cinquante parts . . . . .	<u>50</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de RESTAURANT AM KELLER en B.C.G.I., S.à r.l. Suite à cette décision, l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de B.C.G.I., S.à r.l.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société en celui d'un bureau comptable et en celui d'une agence immobilière. Suite à cette décision, l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- a) l'exécution de tous travaux comptables et fiscaux, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale;
- b) l'exploitation d'une agence immobilière. Elle a plus particulièrement pour objet, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Niederkorn à Luxembourg.

*Septième résolution*

Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. (...)»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à Luxembourg, 413, route de Longwy.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Gerald Guillaume, prénommé.

L'assemblée générale décide de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Francisco Manuel Quintans de Soure, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Mario Jorge Leandro Da Silva, prénommé.

La société est valablement engagée:

- par la signature conjointe de son gérant administratif et de son gérant technique, Monsieur Gerald Guillaume, prénommé, pour toutes affaires en rapport avec la partie définie sub a) de son objet social;

- par la signature conjointe de son gérant administratif et de son gérant technique, Monsieur Francisco Manuel Quintans de Soure, prénommé, pour toutes les affaires en rapport avec la partie définie sub b) de son objet social.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte, avec le notaire.

Signé: G. Guillaume, M. J. Leandro Da Silva, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1996, vol. 819, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 16 janvier 1996.

A. Biel.

(02903/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**B.C.G.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RESTAURANT AM KELLER, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 413, route de Longwy.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

(02904/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**SCIENTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 10.424.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 décembre 1995*

L'assemblée générale a décidé de réélire comme administrateurs, Monsieur Bernard Mauris, Monsieur Gérald J. Meyer et Monsieur Georges Mock et comme commissaire aux comptes, SOCIETE FIDUCIAIRE SUISSE - COOPERS & LYBRAND S.A., établie au 50, avenue Giuseppe-Motta, Case postale 417, CH-1211 Genève, 16. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour SCIENTOR S.A.

Signature

(02905/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**SEBA INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.305.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEBA INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.305, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 268 du 4 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 13 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Eric Magrini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, E. Magrini, M. Nicolay, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(02906/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**SEBA INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.305.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEBA INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.305, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 268 du 4 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 13 juillet 1995.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nathalie Moroni, employée privée, demeurant à Walferdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décision sur le paiement final du produit de la liquidation.
- 3) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés.
- 5) Clôture de la liquidation.
- 6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 décembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Le solde du produit de liquidation sera versé aux actionnaires en proportion de leurs actions.

3) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

4) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SEBA INVESTISSEMENTS a cessé d'exister à partir de ce jour.

5) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 21, rue Glesener.

6) L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J.-M. Nicolay, N. Moroni, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 88S, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(02907/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**SEPVAR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 6.314.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

*Pour SEPVAR HOLDING S.A.*  
KREDIETRUST

Signatures

(02908/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.